



Prise en compte de l'avis du C2D92 sur le Programme climat des Hauts-de-Seine

Après analyse de l'avis rendu par le C2D92 sur le Programme « Lutter contre le changement climatique » de l'Agenda 92, le présent document reprend les principales préconisations formulées et précise la façon dont elles ont été intégrées au projet du Programme climat.

I. Le conseil de développement durable précise ce que pourrait être une nouvelle méthode de gouvernance.

La démarche en 4 étapes proposée par le C2D92 paraît tout à fait appropriée pour l'élaboration d'un tel programme qui nécessite une réflexion globale et multipartenariale sur un thème nouveau et pour lequel il reste encore beaucoup à apprendre. Cette réflexion globale à caractère exploratoire doit cependant déboucher sur la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces.

La démarche suivie jusqu'à présent, même si elle n'a pas été présentée dans le détail aux groupes de travail du C2D92, suit d'ores et déjà ce schéma :

- ✓ **Ecouter chacun des acteurs** : l'élaboration du Programme climat a été lancée après une consultation élargie des Hauts-séquanais lors des Etats généraux de 2004. Elle a débuté par un « audit patrimonial » qui a permis de mobiliser les services et les acteurs du territoire sur le sujet du changement climatique, d'initier leur réflexion et de proposer des objectifs ainsi qu'un panel d'actions. L'écoute de l'ensemble des acteurs s'est poursuivie par la consultation du C2D92 représentant l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. Cette concertation continuera encore à l'automne 2006 auprès de toutes les communes du département afin de trouver une cohérence entre les différentes échelles territoriales.
- ✓ **Comprendre globalement** : lutter contre le changement climatique nécessite un effort de compréhension d'un phénomène mondial complexe avec lequel les acteurs locaux sont souvent peu familiarisés dans la mesure où ils ont l'habitude d'opérer sur un périmètre de compétences bien déterminé aux impacts locaux facilement mesurables. Il s'agit donc de comprendre les enjeux climatiques sur toute la surface du globe et d'agir localement, en fonction de ses compétences, pour infléchir une tendance à l'échelle planétaire. Le Programme climat des Hauts-de-Seine s'appuie sur une analyse à plusieurs échelles : mondiale (protocole de Kyoto), française (Plan climat national 2004 et révision 2006) pour être décliné à une échelle plus locale, celle du département. Le programme climat des Hauts-de-Seine n'est pas figé et fera l'objet d'une révision tous les deux ans.
- ✓ **Agir dans la continuité** : Le Programme climat territorial propose à la fois des actions ponctuelles et des mesures permettant de mettre en place des dispositifs pérennes. Dans tous les cas, chaque action sera mise en œuvre de façon progressive et s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue. Certaines ont déjà reçu un début d'exécution. Des critères seront à trouver pour hiérarchiser l'ensemble du dispositif. Le fait pour le Département d'être maître d'ouvrage de l'action en facilitera le lancement et l'évaluation. En tout état de

cause, l'évaluation sera un exercice compliqué, tant sont nombreux les facteurs influant sur l'évolution de la concentration des gaz à effet de serre.

- ✓ **Evaluer avec régularité la concentration de gaz à effet de serre :**
Les effets escomptés du programme climat sur la qualité de l'atmosphère ne seront mesurables que dans plusieurs décennies. En revanche, les études lancées sur le bilan carbone[®] du département depuis 2005 constituent un point de comparaison lisible et fiable. De manière complémentaire à l'élaboration du Programme climat, des études sont menées pour suivre et évaluer à la fois chacun des domaines et des actions du programme ainsi que le programme lui-même. Les économies de CO₂ théoriquement réalisées seront retranchées du bilan carbone[®] 2005. Les résultats théoriques seront alors confirmés par un nouveau bilan carbone. Cependant, les impacts des actions de sensibilisation menées auprès du grand public comme par exemple celles présentées dans l'exposition sur le développement durable, resteront difficiles à évaluer en fonction de leurs effets diffus.
- ✓ **Dans ce cadre,** le C2D92 propose de réfléchir à la définition d'indicateurs et de récolter les données nécessaires au suivi et à l'évaluation du Programme climat.

La démarche proposée en 4 étapes par le C2D92 pour l'élaboration du Programme climat pourrait être mise en valeur en figurant dans le document final et dans le tableau de bord du programme.

II. Le Conseil de développement durable applique cette nouvelle méthode à des secteurs d'interventions prioritaires

1. Les déplacements des personnes, des marchandises et des déchets

L'avis du C2D92 relatif à la question des transports et des déplacements a mis en évidence que le Programme climat, dans sa version soumise à avis, traitait davantage des moyens de déplacement ou de transport que des causes à l'origine de ces besoins. Les actions identifiées ont pour objectif de proposer des solutions alternatives aux transports polluants afin d'en diminuer leur impact. La proposition du C2D92 consistant à mettre en place un Schéma global de transports et de déplacements, pour favoriser l'inter modalité est tout à fait pertinente et en cohérence avec le PDU de la région Ile-de-France. La création d'une agence spécialisée sera, à ce titre, proposée dans le Plan d'actions afin de mener les investigations et les recherches prospectives nécessaires à l'amélioration de la gestion des déplacements en temps et en distance.

Le tableau suivant récapitule les propositions énoncées par le C2D92 ainsi que les réponses du Département à chacune des propositions relatives au thème des transports et des déplacements.

Page	Propositions du C2D92	Réponse du CG92
p.5	Réduction des quantités de déchets à la source: promouvoir ces messages auprès des industriels, des consommateurs et des collectivités locales.	Cette proposition serait intégrée dans le thème « communication, sensibilisation, formation ».

p.5	Mener un diagnostic général des transports de marchandises et des déchets.	Le Département pourrait encourager les entreprises (industries, transporteurs, collecteurs de déchets, artisans etc.) et les administrations du territoire à mener des diagnostics Plan de déplacements des entreprises (PDE) afin d'alimenter un diagnostic global des déplacements et des transports dans les Hauts-de-Seine . Cette action serait intégrée dans le thème « transports et déplacements ». Le diagnostic PDE qui est mené au Département concerne l'ensemble des transports et des déplacements (livraisons, visiteurs, déchets etc.).
p.5	Chaque entreprise apportera son plan de déplacement.	
p.5	Le Schéma global de transports et des déplacements des Hauts-de-Seine doit s'harmoniser avec les PDU d'Ile-de-France.	Une cohérence entre les différentes échelles territoriales est indispensable. Les partenariats nécessaires seront proposés.
p.6	Une offre de transport fluvial : mettre en concordance les pôles de compétitivité départementaux avec ce mode de déplacement.	Cette action serait intégrée dans le thème « transports et déplacements ».
p.6	Introduire la notion de « moments de déplacements ».	Pour valoriser cette notion, études à l'appui, et proposer des solutions, le Département étudie la possibilité de créer une agence des temps (qui pourrait aussi traiter de l'énergie, des transports...). Cette proposition est déjà intégrée dans le projet de Programme climat.
p.6	Les déplacements sont à rendre accessibles à tous.	Cette proposition fait déjà l'objet depuis novembre 2003 de travaux du Département, en dehors du programme climat, notamment dans le cadre de l'adhésion à la Charte départementale handicap. Elle pourrait être intégrée dans le programme de l'Agenda 21 « égalité des chances ».
p.6	Le Département pourrait favoriser ces actions par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des partenariats adaptés, ✓ des subventions incitatives ✓ des avis qu'il rendrait en ce sens sur les documents d'urbanisme comme les Plans locaux d'urbanisme. 	Le Département doit renforcer ses partenariats ainsi que son dispositif de subvention pour optimiser le transport des marchandises et des déchets. Les actions correspondantes ne feront pas l'objet d'un intitulé spécifique et seront intégrées dans des actions globales. L'avis du Département sur les révisions des PLU comportant des recommandations environnementales est une action déjà intégrée dans le thème « Milieux naturels et aménagement du territoire » du Programme climat.
P.6	Le Conseil de développement durable, en lien avec le Département propose une communication sur les sujets qui permettent de faire évoluer dans le sens du développement durable les commerces de proximité et les habitudes d'achat ainsi que d'alerter les Membres de la Commission départementale des équipements commerciaux.	Cette action serait intégrée dans le thème « communication, sensibilisation, formation ». L'exposition développement durable, qui se tiendra dans la Halle de l'Île Saint-Germain, est une première étape de cette proposition très ambitieuse. Les membres du C2D92 pourraient mener au côté du Département une action pilote sur cette question.

p.7	Promouvoir une politique systématique de comptage dans les déplacements individuels et collectifs	Ce point est partiellement évoqué dans la version actuelle du projet de Programme climat à travers la création d'une agence des temps. L'observatoire des transports, créé pour le comptage des tramways T1, T8 et des lignes de métro 13 et 4 pourrait alimenter une base de donnée plus large.
-----	---	--

2. L'urbanisme et les bâtiments de Haute qualité environnementale

L'avis du C2D92 relatif au domaine du bâtiment met l'accent sur la recherche de l'efficacité environnementale en matière de construction d'un bâtiment dès l'aménagement d'une zone. Le Département a la même approche que le C2D92 sur cette question et souhaite, à ce titre, mener un rôle pilote pour l'aménagement de son territoire. S'agissant du bâtiment, le C2D92 propose d'agir sur l'énergie et l'eau lorsque la démarche HQE® définie dans le référentiel de certification n'est pas adaptée. Ces deux thèmes sont pour le Département des enjeux majeurs du changement climatique. C'est pourquoi, leur mise en œuvre est systématiquement privilégiée dans le cadre de la démarche HQE®. Le développement des énergies renouvelables est également plébiscité par le C2D92 et renforce la volonté du Département à poursuivre son investissement dans ce domaine.

Le tableau suivant récapitule les propositions énoncées par le C2D92 ainsi que les réponses du Département à chacune de ces propositions.

Page	Propositions du C2D92	Réponse du CG92
p.7	Proposer des bâtiments « durables » ne peut se concevoir que lorsqu'un effort particulier a été engagé au préalable pour lutter contre le saturnisme et les logements insalubres.	Cette action spécifique devra faire l'objet d'une proposition dans le cadre des programmes « égalité des chances » et « santé et environnement ». Au demeurant, une réhabilitation est souvent l'occasion d'optimiser le bâtiment d'un point de vue environnemental.
p.7	Il reste intéressant, dans l'hypothèse où la démarche globale HQE® ne peut être engagée, de n'approfondir que la cible énergie en fonction de l'enjeu lié au changement climatique.	Les cibles en lien avec l'énergie et l'eau devront être traitées à un niveau supérieur à celui du référentiel HQE pour les opérations de construction ou de réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Le Département pourrait proposer la signature d'une charte HQE avec chaque commune qui privilégierait les cibles de l'énergie et de l'eau dans le neuf et la réhabilitation.
p.8	Mener un état des lieux initial et recenser, dans l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine, les bâtiments publics et privés respectant la démarche de haute qualité environnementale et ceux qui pourraient en bénéficier.	Cet état des lieux a été engagé avec le suivi et l'évaluation du dispositif mis en place avec le CAUE 92. Il est également l'occasion de réfléchir avec les communes sur la manière d'introduire des préoccupations environnementales pour chaque opération de construction ou de réhabilitation. Des organismes tels que le CSTB, l'association HQE, l'ADEME, l'ARENE peuvent aider le Département à compléter cet état des lieux.

p.8	Réaliser une « étude d'impact énergétique » pour définir dans le panel des sources d'énergie locales disponibles la plus efficace en termes de production de gaz à effet de serre (exemple des réseaux de chaleur...)	Un document, en cours d'élaboration, répondra partiellement à cette question : l'étude caractérise les possibilités d'exploitation d'ENR sur le territoire et identifie les différents réseaux de chaleur (ville, exploitant, source énergétique...). Cependant, les réseaux de chaleur actuels fonctionnent le plus souvent au fioul. L'objectif serait donc de travailler sur la source énergétique des réseaux actuels, avant d'en développer de nouveaux, et d'encourager les raccordements à ces réseaux.
p.8	Les matériaux de construction et leur mise en œuvre évoluent continuellement. Le Département pourrait aider à la meilleure connaissance de ces produits au regard de leurs qualités environnementales.	Des initiatives de ce type sont déjà lancées par différentes instances et organisations (association HQE, GPEM, CSTB...). Le Département n'a pas compétence à communiquer sur des marques. Le centre de ressource et d'information sur l'environnement et le développement durable pourrait être le relais de ces initiatives.
p.8	Le Conseil de développement durable propose que le Département participe à la réalisation d'un état des lieux des quartiers pour lesquels la démarche HQE® pourrait être adoptée.	La démarche HQE n'est pas encore adaptée à l'échelle des quartiers. Un travail est en cours pour la développer. Un appel à projets a été lancé pour développer la méthode et le référentiel de certification. Néanmoins, le Département s'efforce de défendre la prise en compte de l'environnement auprès des aménageurs du territoire lorsqu'il est consulté sur le projet d'aménagement.
p.9	La végétalisation est plébiscitée par tous et contribue à une meilleure absorption du CO ₂ .	La végétalisation des bâtiments permet surtout d'améliorer les performances thermiques de l'enveloppe des bâtiments ainsi que de réduire le ruissellement à la parcelle par de la rétention. La végétalisation des espaces urbains sont des relais pour la faune et la flore et contribue à la biodiversité. Cette action est déjà intégrée au projet de Programme climat dans le thème « milieux naturels et aménagement du territoire ». La Direction de l'eau a mis en place un dispositif de subvention pour inciter à la création d'ouvrages de rétention d'eau parmi lesquels la végétalisation.
p.9	Un volet HQE® pourrait être systématiquement intégré dans les études, démarches et procédures d'urbanisme type PLU, PLH, OPAH, PC, ou aménagement de ZAC.	Le Département émet un avis sur les révisions des PLU des communes des Hauts-de-Seine. La prise en compte du changement climatique dans ces avis est prévue et retenue comme une action figurant dans le thème « milieux naturels et aménagement du territoire ». Le service de l'Habitat est le pilote pour les actions relatives au thème « bâtiment et demande en énergie ». Ces actions prennent place au sein du Schéma départemental de l'habitat élaboré durant l'été 2006. Le Département est également ponctuellement consulté pour des opérations d'aménagement telles que l'extension du Port autonome de Gennevilliers, le Schéma de cohérence territorial (SCOT) Val-de-Seine et s'efforce d'introduire des préoccupations environnementales dans la réflexion.

p.9	Le Département pourrait lancer une étude de faisabilité sur le développement des énergies renouvelables adaptées au contexte des Hauts-de-Seine.	Un travail en cours finalise le document synthétisant ces préoccupations. Une étude économique évaluant le potentiel de nouveaux emplois créés grâce au développement des ENR sur le territoire serait très intéressante. Le Département se questionne sur la faisabilité d'une telle étude.
p.9	Pour aider les maîtres d'ouvrages publics et privés au passage à l'acte, des prédiagnostics de faisabilité gratuits pourraient être développés	Le Programme climat prévoit de lancer une étude sur l'opportunité de mettre en place une Agence locale de l'énergie qui pourrait éventuellement remplir ce rôle. La piste des structures portant le conseil en énergie partagé est à explorer. Un dispositif a déjà été mis en place en partenariat avec le CAUE92, l'ADEME et l'ARENE pour financer une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la HQE.
p.9	L'ensemble des maîtres d'ouvrages publics et privés est à sensibiliser et à soutenir dans leur engagement à mener des opérations HQE® ou énergétiquement ambitieuses. Une forte sensibilisation des gestionnaires et du grand public est à développer ainsi que la diffusion des outils modernes de gestion, par exemple via les grandes surfaces de bricolage pour le grand public ou via les gestionnaires d'offices HLM pour les habitants de ces logements.	Le programme climat prévoit déjà des opérations de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du bâtiment. L'idée d'utiliser les gestionnaires d'OPHLM et les grandes surfaces de bricolage pour sensibiliser le grand public est retenue même si elle ne fera pas l'objet d'un intitulé spécifique. Les membres du C2D92 pourraient aider le Département dans la mise en œuvre de ce type d'action.
p.9	Le Conseil de développement durable souhaite que le Département propose un vaste Plan de développement des opérations HQE® économes en énergie ou porteuses d'énergies renouvelables, en particulier en faveur du logement social et des bureaux.	Le Département prévoit de soutenir la certification « habitat et environnement », de mettre en place des dispositifs pour les travaux d'économie d'énergie pour les logements sociaux dans le cadre du Schéma départemental de l'habitat. Il a déjà mis en place un guichet unique de conseil et d'orientation à destination des structures adaptées et finance pour partie des missions d'assistances à maîtrise d'ouvrage publique (en partenariat avec le CAUE92). Un dispositif de subvention pour les installations d'énergie renouvelables et les travaux d'économie d'énergie a été mis à la disposition des maîtres d'ouvrage public du département.
p.9	Le Conseil de développement durable propose de participer au concours des villes durables que le Département est en train de mettre en place. Il propose aussi d'organiser des visites de certains quartiers vitrines du territoire.	L'aide du C2D92 pour relayer l'appel à projets serait très utile pour les années à venir. Il est à noter que le concours changera certainement d'appellation pour les prochaines éditions et portera le nom d'IDEES (initiative durable pour l'environnement, l'économie et le social). Ce concours évoluerait vers un réseau de mutualisation de l'innovation.

p.10	Pour chaque bâtiment, l'analyse fine des surcoûts et des emplois créés des opérations HQE® dont le Conseil général est maître d'ouvrage permettrait d'évaluer la faisabilité d'une généralisation de la démarche.	L'analyse fine du coût global fait partie intégrante de la démarche HQE®,. C'est pourquoi elle n'est pas spécifiée comme action à part entière. Pour chaque action, qu'il s'agisse des ENR en particulier ou d'autres domaines tels que la HQE, les véhicules propres, l'évaluation doit être mesurée à partir de critères issus du développement durable et devrait prendre en compte le potentiel d'emplois créés même si sa faisabilité reste difficile à mettre en oeuvre.
p.10	Le soutien aux certifications des bâtiments tertiaires et des logements	La certification ne garantit pas une performance environnementale et moins encore une prise en compte du changement climatique. Il semble plus efficace de travailler sur le financement de conseil ou la proposition de support technique. Néanmoins, le Département fait tester la certification sur la reconstruction du collège Evariste Galois. Le soutien à la certification « habitat environnement » est prévu en partenariat avec la Direction de l'habitat dans le cadre du Schéma départemental de l'habitat. La délibération de juin 2000 spécifie que la subvention est accordée par le Département à l'OPDHLM sous réserve du respect de la norme « habitat et environnement » pour les constructions neuves.

3. Des instruments économiques incitatifs

Une des conditions de la réussite de la démarche de développement durable et de la motivation des acteurs de terrains concerne la possibilité pour ces derniers de réutiliser les économies dégagées au bénéfice d'actions de leur choix. Comme le propose le C2D92, la gestion des budgets devrait permettre d'affecter les sommes économisées à des actions choisies par l'acteur qui a dégagé cette économie. Même si la comptabilité des collectivités territoriales ne le permet pas actuellement, les avancées de la Loi organique portant loi de finance (LOLF) sont à ce titre encourageantes.

Le tableau suivant récapitule les propositions énoncées par le C2D92 ainsi que les réponses du Département à chacune de ces propositions.

Page	Propositions du C2D92	Réponse du CG92
p.10	Les contrats de performance énergétiques : Un audit énergétique met en valeur les économies d'énergie potentielles sur le patrimoine étudié et la répartition des bénéfices entre le maître d'ouvrage, le prestataire non fournisseur d'énergie spécialisé dans les économies d'énergie qui a réalisé l'étude et les acteurs qui auront à faire des efforts particuliers. Le Conseil de développement durable propose que le Département étudie la faisabilité d'appliquer ces mécanismes pour ses propres bâtiments à court terme. Etendre le dispositif aux factures d'eaux	La démarche diagnostic et potentiel d'économie est initiée sur les bâtiments départementaux (2005 : Hôtel du Département, Salvador ; 2006 : Quartz, Halle de l'île Saint Germain et Extension) ainsi que sur 92 collèges. Le Département souhaite élargir ce dispositif à l'ensemble des collectivités du territoire par la mise en place du conseil en énergie partagé, la création d'une Agence locale de l'énergie... Une réflexion sur le « partage des bénéfices » devrait effectivement être lancée.

	pourrait aussi être étudié en lien avec l'ARENE Ile-de-France.	
p.10	L'impact des actions sur le coût du foncier	Le département a créé, par délibération du 18 février 2005, un établissement public foncier dont l'une des missions est de proposer une assistance aux collectivités en matière d'ingénierie foncière en s'appuyant sur une connaissance du marché foncier alsoséquanais et francilien. L'action proposée par le C2D92 pourrait se traduire par un élargissement des missions de l'établissement public foncier, en engageant une réflexion sur les actions que ce dernier pourrait mettre en œuvre pour que les opérations d'aménagement durable bénéficient d'un moindre coût foncier.
p.10	Bonus COS	La notion de gabarit supplante celle du COS dans les PLU et les ZAC. Des incitations pour bonifier les gabarits pourraient être proposées aux communes dans les avis émis par le Département lors des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme.
p.10	Prêts co-bonifiés	le Département réfléchit à l'extension d'un dispositif d'aides aux communes et aux particuliers (ENR, économie d'énergie, véhicules propres...). Ce dispositif compléterait celui des crédits d'impôts et serait plus efficace que des actions de partenariat menées auprès des banques pour proposer des taux préférentiels.
p.10	La fédération des acteurs accompagnateurs : Les actions en faveur de l'atténuation des changements climatiques sont souvent mal connues et nécessitent au démarrage un accompagnement technique et financier fort. Le Département pourrait recenser les acteurs publics et privés intéressés et les réunir pour démultiplier les interventions. Des qualifications particulières des professionnels pourraient également être développées.	Des actions de sensibilisation et d'information à destination des professionnels sont prévues et ne pourront être menées sans l'aide de tous les acteurs publics et privés du territoire. Les manifestations projetées permettront de mettre en relation les différents acteurs concernés. Les qualifications professionnelles sont développées par des organismes spécialisés dans le bâtiment et des fédérations existent déjà pour chaque corps de métier du bâtiment. Le Département s'efforcera de placer aussi souvent que nécessaire le thème du changement climatique dans leurs travaux.
p.11	L'éco-conditionnalité des aides publiques et les achats éco-responsables	L'éco-conditionnalité des aides publiques a été engagé en partenariat avec la direction de l'habitat et se poursuivra avec les autres services du Département. L'introduction de critères environnementaux dans les marchés du Département a également été lancée et s'étendra à tous les actes d'achats (services, produits)

4. Les membres du Conseil de développement durable proposent de porter pour partie les actions préconisées.

La dernière partie de l'avis traduit l'engagement de chacun des membres du C2D92 de partager son expérience dans la lutte contre le changement climatique, d'être le relais des acteurs du département pour les objectifs visés par le Programme climat, d'agir à son échelle et sur son domaine de compétence, de faire remonter les informations au service d'une meilleure connaissance du territoire etc. Ce volet, à vocation opérationnelle, suppose de nouer de solides partenariats entre les membres du C2D92 et le Département. Chaque membre sera mis à contribution pour mettre en œuvre sa proposition.

Le tableau suivant récapitule les propositions énoncées par le C2D92 ainsi que les réponses du Département à chacune de ces propositions.

Page	Propositions du C2D92	Réponse du CG92
p.11	OREE propose d'informer et de sensibiliser les divers acteurs socio-économiques aux conséquences de leurs décisions et de leurs comportements sur le changement climatique, d'aider à la mise en place de bilans carbone et à l'élaboration de plans d'actions correspondants	OREE, association dont le Département est membre, sera un partenaire essentiel à la « communication, la sensibilisation et la formation » des entreprises dans un cadre d'expérimentation.
p.11	La Chambre des métiers et de l'artisanat propose de participer à une réflexion pour créer des logements pour les artisans au plus près de leurs lieux d'activités. Elle a mis en place des outils pour sensibiliser les artisans à l'environnement	Ces actions sont à intégrer dans l'action plus globale « Développer des collaborations avec des entreprises des Hauts-de-Seine » dans le thème « communication, sensibilisation, formation ». La Chambre des métiers et de l'artisanat est d'ores et déjà identifiée comme partenaire. Elle doit être intégrée aux projets d'aménagement pour lesquels le CG92 est consulté.
p.11	La ville de Chaville propose que des actions particulières soient menées pour des opérations de réhabilitation de bâtiments anciens et que des partenariats soient lancés pour inciter à l'isolation des bâtiments anciens, améliorer leur aspect et diffuser des conseils pratiques aux particuliers.	Deux actions sont proposées : 1) mettre en œuvre une démarche environnementale en faveur d'opérations de réhabilitation de bâtiments anciens : partenaire identifié pour 2 actions liées aux « bâtiments et demande en énergie » 2) sensibiliser les particuliers aux travaux permettant des économies d'énergie : partenaire identifié pour une action de « communication, sensibilisation, formation ».
p.12	La ville de Colombes propose de faire bénéficier d'autres villes des Hauts-de-Seine de son expérience d'éco-citoyenneté : 2 espaces d'éducatifs à l'environnement avec ateliers	S'agit-il d'une mise à disposition des lieux aux autres communes ou d'un retour d'expérience sur le montage d'une telle exposition ? Dans les deux cas, le Département pourrait aider la ville de Colombes à faire partager cette expérience aux autres communes du département.

p.12	La ville de Courbevoie propose de faire partager ses expériences : démarches HQE® sur l'ensemble de ses bâtiments publics en privilégiant le critère énergétique. Elle vient de lancer un Plan de déplacement et une politique de reconquête et de création d'espaces verts en aménageant les berges de la Seine.	Un retour d'expérience de la ville de Courbevoie pourrait s'avérer très utile pour insuffler une dynamique territoriale dans ces domaines.
p.12	L'Ecole Centrale de Paris propose d'être pilote pour des opérations comme la mise en œuvre d'un Agenda 21 au sein de son établissement. Elle propose aussi de tenir un rôle d'animation sur les questions de recherches scientifique, économique et sociologique en lien avec le développement durable. Une journée sur le thème « recherche et développement durable » pourrait être très utilement organisée chaque année.	Cette école pourrait être intégrée comme partenaire dans le thème « communication, sensibilisation, formation ». En outre, le concours de Centrale apparaîtrait intéressant pour développer certains aspects d'évaluation dans le territoire.
p.12	EDF propose de faire partager l'expérience SILENE®, outil d'évaluation ex ante des impacts environnementaux à partir de scénarios d'aménagement d'un quartier	Il serait plus utile de disposer de cet outil plutôt que d'en partager l'expérience. EDF pourrait ainsi participer de manière systématique à l'évaluation ex ante de projets d'aménagement du CG92.
p.13	Le groupe Monoprix propose de partager les avancées de ces actions (transports dits propres, déchets, HQE®...)	Le témoignage du groupe Monoprix pourrait être sollicité sur certains événements.
p.13	Le Port autonome de Paris a entrepris deux actions principales : créer une zone d'activité portuaire durable et développer son activité pour limiter les transports routiers. Il est à disposition de tout acteur du transport fluvial de passagers et de marchandises.	Ces deux actions pourraient être intégrées au sein du thème « transports et déplacements » et « aménagement du territoire » dans le cadre de la convention de partenariat entre le PAP et le Département.
p.13	Le groupe SUEZ agit par l'intermédiaire de sa filiale Elyo pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, la maîtrise de l'énergie, la réduction des émissions de polluants, le développement des ENR etc. Par ailleurs, Elyo propose de sensibiliser les habitants aux changements climatiques et aux solutions existantes, par l'organisation de journées portes ouvertes, de conférences ou par sa participation aux Schémas locaux d'utilisation des énergies.	Le Groupe Suez pourrait être identifié comme partenaire en matière d'actions de sensibilisation. Sa participation aux Schémas locaux d'utilisation des énergies devra respecter les principes du code des marchés publics.

p.14	La RATP joue un rôle de conseiller et développe ses compétences en ingénierie pour les collectivités (accessibilité et implantation, PDE)	La RATP ne propose aucun partenariat particulier avec le Département en complément des études sur l'optimisation des transports en commun.
p.14	L'Université Paris X Nanterre développe déjà des formations sur la gestion du bâti et les ENR. Elle propose de réfléchir au développement de modules de formations aux changements climatiques, aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, aux impacts sur la santé et aux moyens d'y remédier en lien avec les autres centres d'enseignement du territoire.	Cette proposition n'est pas une action en temps que telle. Néanmoins, la recherche d'une cohérence entre les différentes formations proposées par Paris X pourrait aboutir à sa formalisation dans le thème « communication, sensibilisation, formation ». L'université Paris X Nanterre pourrait être identifiée comme partenaire, le Département facilitant l'accueil des stagiaires.
p.14	L'association AFINEGE propose de participer à toute réflexion sur les Plans de déplacement des entreprises et sur les acteurs de la gestion des déchets	AFINEGE pourrait encourager ses membres et des partenaires du territoire des Hauts-de-Seine à mener des diagnostics pour constituer une base de données à l'échelle départementale (bilan carbone, PDE etc.)
p.14	L'association BUZENVAL propose d'étudier d'autres formes d'actions avec des partenaires concernés par l'habitat insalubre voire indigne et générant de la plombémie. Elle propose également d'être un relais d'informations sur la question des économies d'énergie auprès des propriétaires et des locataires vis à vis desquels elle travaille régulièrement.	La première proposition pourrait être intégrée au plan « Santé et environnement ». La seconde proposition serait intégrée, mais à une action plus globale, (CSF2.3) pour laquelle l'association Buzenval serait partenaire.
p.15	L'association départementale d'information sur le logement (ADIL92) propose de participer activement à une campagne d'information sur la maîtrise des énergies, la Haute qualité environnementale des logements et l'éco-conditionnalité des aides publiques, auprès du grand public et des professionnels	La proposition serait intégrée dans une action plus globale, liée par exemple au thème « communication, sensibilisation, formation » dont l'ADIL92 serait partenaire et sollicitée. pour sa mise en œuvre.
p.15	Le PACT-ARIM des Hauts-de-Seine propose de réunir les acteurs du logement social des Hauts-de-Seine, avec l'ADIL, le CAUE, et l'AORIF (Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France) pour élaborer ensemble une Charte d'engagement pour la Haute qualité environnementale des bâtiments dans les logements sociaux des Hauts-de-Seine.	Cette proposition serait intégrée dans BAT1.9 non pas comme une action spécifique, mais en tant que composante d'une action plus globale. Son intitulé serait à modifier.

p.15	L'association Environnement 92 exercera sa vigilance vis-à-vis des collectivités territoriales afin qu'elles aussi adoptent des habitudes de moindre consommation d'énergie pour les déplacements. Elle propose aussi d'élaborer une Charte de l'aménagement du territoire.	Le Département portera une attention particulière au contenu de la charte de l'aménagement qui sera proposée par l'association Environnement 92 afin de pouvoir s'en inspirer au mieux..
p.15	ESPACES met en œuvre des chantiers d'insertion en faveur de la gestion et de la valorisation des espaces naturels.	Cette action serait à proposer en parallèle à la création des points info des parcs départementaux inscrits dans une démarche de développement durable et d'insertion par le travail. Cette action pourrait également être valorisée dans le Plan égalité des chances.
p.15	L'association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 92) propose d'approfondir les sujets du développement durable en lien avec les conditions de vie et de transport des personnes handicapées, en particulier en adaptant la Charte départementale handicap aux principes du développement durable.	Cette proposition sera étudiée dans le cadre du Plan égalité des chances.
p.15	L'unions locale CLCV : propose de participer à des actions en lien avec les logements sociaux.	L'union local CLCVL pourrait être identifiée comme partenaire pour certaines actions menées dans le secteur de l'habitat.
p.17	Association des Utilisateurs des Transports d'Ile-de-France (AUT) : l'AUT se rapproche d'autres associations pour proposer la création de structures participatives.	L'AUT serait sollicitée comme partenaire et mise à contribution pour le Schéma départemental de transport et déplacement.